



Force Ouvrière 31

Téléphone 05 61 47 89 55

snudi.fo31@gmail.com

www.snudifo31.com

COMPTE-RENDU DE L'AUDIENCE au Rectorat du 27 février 2014

Objet de l'audience : Reconnaissance du statut ECLAIR (éducation prioritaire) d'un groupe scolaire toulousain classé ECLAIR au niveau ministériel mais ne bénéficiant pas de la plupart des aménagements liés à ce statut.

Étaient présents les directrices de la maternelle et de l'élémentaire, la maîtresse supplémentaire, 3 délégués syndicaux dont Christophe LALANDE et Daniel MASCARAS pour le snudi FO 31.

Pour l'administration : Mme Méry, M. Picaud pour l'IA et l'IEN de la circonscription.

Revendications de toute l'équipe enseignante du Groupe scolaire :

- Reconnaissance du statut ECLAIR au même titre que toutes les autres écoles faisant partie du BO du 07-07-2011 sur l'éducation prioritaire.

Les collègues dressent un bilan de la situation de l'école (effectifs actuels, population de l'école, pauvreté économique et culturelle du quartier, CSP parents, turn-over des élèves sur le groupe scolaire, absentéisme important, pourcentage très élevé de gratuité de cantine, de prises en charges extérieures, de PPRE, d'élèves en retard d'un an, faibles résultats aux évaluations, faits avérés de violence au sein de l'école, etc....).

- Reconnaissance des seuils ECLAIR

L'école maternelle rappelle que les classes de MS/GS sont surchargées (32-33 élèves).

Cela pose des problèmes de sécurité et met en grosse difficulté les collègues concernés.

L'administration ne comprend pas la répartition des classes de l'école. Elle conseille le « détricotage des classes », même en cours d'année, pour réduire les effectifs des classes.

Difficile de « détricoter » en janvier et de créer plusieurs triples niveaux dans l'école. L'école élémentaire annonce à son tour ses effectifs, plus élevés que ceux des autres écoles ECLAIR et demande à l'administration ce qu'elle compte faire.

L'administration répond qu'elle veut entendre toutes les revendications avant de se prononcer.

L'administration écoute les autres revendications des collègues.

- A l'école élémentaire il devrait y avoir 8 classes au vu des effectifs actuels, il n'y en a que 7.

Les enseignantes rappellent qu'à la rentrée prochaine, 48 GS monteront de la maternelle pour seulement 20 CM2 qui quitteront l'école.

Les effectifs prévus pour la rentrée :

180 élèves pour seulement 7 classes (soit 25,7 élèves par classe)

Si ouverture d'une classe, 180 élèves pour 8 classes (soit 22,5 élèves par classe).

Pour que les seuils ECLAIR soient respectés, il faudrait deux ouvertures de classes, 180 élèves pour 9 classes (soit 20 élèves par classe).

A l'école maternelle, il y a actuellement 147 élèves pour 5 classes.

L'effectif prévu pour la rentrée est de 150 élèves pour 5 classes (soit 30 élèves par classe).

Si les seuils étaient respectés, il y aurait 150 élèves pour 6 classes (soit 25 élèves par classe).

- **Demande d'égalité de traitement avec les autres écoles du réseau :**

¼ de décharge de direction supplémentaire pour l'élémentaire car école de plus de 6 classes

¼ de décharge de direction supplémentaire pour la maternelle si seuils respectés

- **Aide à la direction pour permettre un réel lien école/famille, travail sur la parentalité et suivi des cohortes**
- **Budget CUCS égalitaire avec les autres écoles du Réseau. En effet, le groupe scolaire ne bénéficie à l'heure actuelle que de la part ville et pas la part Etat, car le quartier n'est pas encore classé ZUS par la ville.**
- **Création d'un poste supplémentaire « Plus de maître que de classes »**
- **Intervention du maître inter-degré pour les CM2 et de l'assistant pédagogique pour la maternelle**
- **Demande concernant la prime variable**

L'administration entend les revendications et demande à ce que les chiffres précédemment énoncés lui soient communiqués pour constituer le dossier.

Les collègues du groupe scolaire rappellent que ces chiffres ont déjà été communiqués mais les renverra dès le lendemain.

L'administration dit avoir entendu les collègues et compris leurs difficultés ; mais elle recentre le débat sur la refondation de l'éducation prioritaire en REP et REP+. La carte de l'éducation prioritaire est en train d'être redéfinie.

Les quartiers de la Reynerie et de Bellefontaine deviendront des REP+ dès la rentrée prochaine.

Les autres resteront REP seulement pour l'année scolaire 2014-2015 car leurs situations seront ré-analysées plus tard.

Des études de terrain seront en effet réalisées pour définir qu'elles seront les écoles qui entreront dans le dispositif REP+.

L'administration précise qu'elle ne sait pas combien de REP+ seront créés en Haute-Garonne. Elle indique que 100 ouvriront en 2014, puis 350 en 2015 dans toute la France.

Objectif : ouvrir 1000 REP en France.

Rappel de l'administration : le REP n'a pas vocation à coller à la carte Politique de la Ville (définition des quartiers prioritaires avec le département).

Indicateurs retenus pour classification REP : CSP, élèves allant au collège, indicateurs sociaux, etc...

Pas de liste ministérielle pour définir les écoles faisant partie du dispositif REP.

La carte sera fixée tous les 4 ans grâce aux indicateurs cités plus haut. Une école pourra entrer dans le réseau et en sortir 4 ans plus tard.

Des réunions sont en cours pour préciser les statuts au niveau académique. L'indicateur unique pris en compte sera l'indicateur social INSEE. L'enveloppe sera répartie sur l'arbitrage de Madame la Rectrice.

L'administration s'engage à ce que la répartition soit la plus transparente possible.

En ce qui concerne les seuils, l'administration précise que ce n'est pas le lieu et le moment pour définir le nombre d'ouvertures de classes à la rentrée.

La réponse ne peut être donnée aux collègues lors de l'audience et ne peut être « univoque ». Mais l'administration insiste sur le fait que les revendications et les difficultés des enseignants du groupe scolaire ont été entendues sous la présence de l'IEN de la circonscription.

L'administration ne veut pas minimiser les difficultés ni nier que les besoins des collègues sont réels, mais elle ne peut dire à quelle hauteur leurs revendications pourront être prises en considération.

Enfin, en ce qui concerne la prime variable que les collègues n'ont pas touchée, l'administration explique que le Ministre s'est engagé à inclure la part variable à la part fixe en partageant équitablement l'enveloppe entre les écoles d'éducation prioritaire pour la rentrée prochaine.

Pour conclure, les collègues du groupe scolaire sont satisfaits d'avoir été entendus et reçus rapidement. En outre, ils ont insisté sur le fait que les difficultés de l'école doivent être prises en compte dès le premier mouvement pour la stabilité des équipes (postes ouverts lors du 1^{er} mouvement, impliquant des collègues nommés à titre définitif !).

